

FM France SAS
M. Yannick Buisson
Rue de l'Europe
57 370 Phalsbourg

Préfecture d'Eure-et-Loir
Madame la Préfète
Place de la République –CS80537
28 019 Chartres Cedex

Phalsbourg, le 23 décembre 2022

Objet : Demande de dérogation par l'échelle du plan avec rayon de 35 mètres - Projet de plateforme logistique à Vernouillet

Madame la Préfète,

Dans le cadre du dépôt du dossier d'enregistrement au titre de la législation des ICPE, nous souhaiterions déroger à l'obligation d'y inclure un plan à l'échelle 1/200^{ème} indiquant le détail des dispositions projetées de l'installation et l'affectation des terrains avoisinants jusqu'à un rayon de 35 mètres (article R512-46-4 du Code de l'Environnement).

En effet, dans un souci de clarté, nous souhaitons présenter ce plan avec une échelle au 1/1 000^{ème}.

Vous en remerciant par avance, nous vous prions d'agréer, Madame la Préfète, nos salutations distinguées.

Yannick BUISSON
Pour ordre, Pierre ORSATTI

